

La Défense nationale



La République organise la Défense nationale pour protéger les Français face à de nombreuses menaces (terrorisme, cyberattaques...) et risques (sanitaires, naturels, technologiques...). Elle garantit l'indépendance nationale et promeut la paix et les valeurs démocratiques. Elle est à la fois militaire, civile et économique.

Les armées sont placées sous l'autorité du président de la République et du Gouvernement. La France agit dans le cadre d'alliances et de ses engagements européens et internationaux.

I - L'organisation de la défense nationale

Le rôle de la défense nationale :

Protéger le territoire français, ses habitants, ses institutions, et garantir ses intérêts économiques. La stratégie du gouvernement est définie dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2013). Les attentats de janvier et de novembre 2015 ont provoqué le renforcement du plan Vigipirate et la mise en place de l'état d'urgence.

Les objectifs de la défense nationale :

- Garantir la protection de la France par la dissuasion nucléaire.
- Assurer la sécurité du territoire et protéger la population (par exemple sécuriser un lieu public, porter secours aux gens lors d'une catastrophe naturelle).
- Prévenir et anticiper les crises (par la diplomatie, la présence de forces, la coopération, ...).
- Intervenir, c'est-à-dire envoyer des forces armées quelque part dans le monde.
- Connaître et anticiper, pour mieux comprendre une situation, par exemple grâce à des satellites.

On peut résumer les 3 principales missions de la Défense Nationale ainsi : protéger, dissuader, intervenir.

La défense globale :

Les forces armées et les administrations participent à la protection de la nation et de ses intérêts partout dans le monde, contre les risques ou menaces possibles : on parle ainsi de Défense globale.

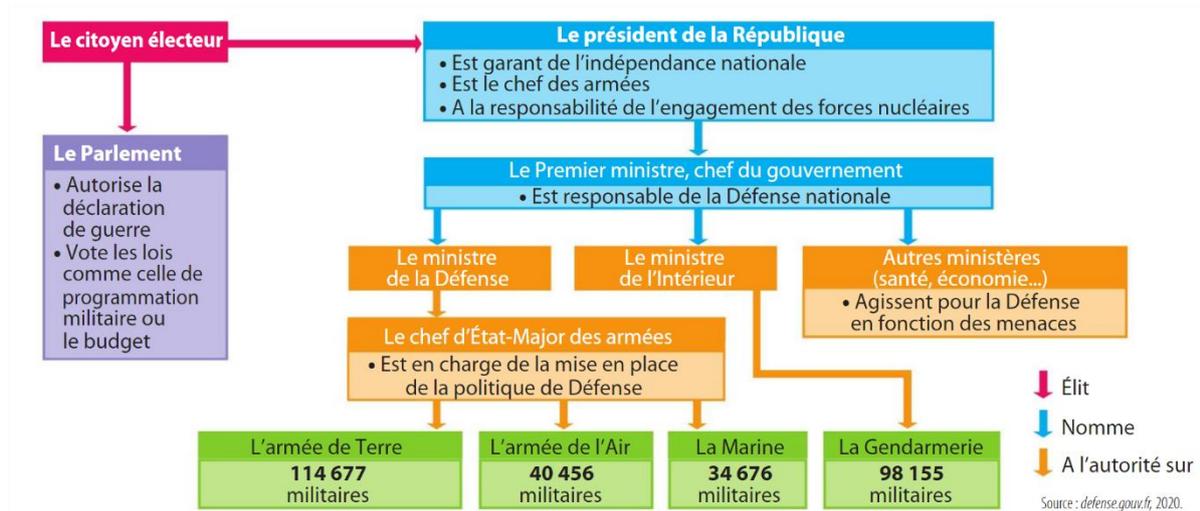
Dans le cadre de la défense globale, le gouvernement redéfinit régulièrement sa stratégie de défense et de sécurité : l'état des lieux des risques et des menaces (terrorisme etc.), ainsi que les moyens nécessaires pour les combattre sont inscrits dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2013).

Les acteurs de la défense globale :

Les décisions sont prises par les élus.

- Le président de la République joue un rôle primordial car il est le chef des armées et il décide de l'engagement des forces françaises dans un conflit.
- Le Premier ministre en tant que responsable de la Défense nationale et les ministres de la Défense et de l'Intérieur ont la responsabilité des différents corps qui composent la Défense nationale.
- Le Parlement vote le budget de l'armée. Il décide de l'engagement des armées dans un conflit (vote la guerre ou la paix).

- D'autres acteurs de la défense globale peuvent intervenir : pompiers, sécurité civile et police (défense civile) ; douanes (défense économique contre les trafics) ; ambassades et établissements scolaires (défense culturelle).
- Enfin, les citoyens doivent partager l'esprit de défense (esprit civique et citoyen qui met une population en capacité d'agir dans l'intérêt général face aux risques et aux menaces. Il développe le lien entre l'armée et la nation. Il préserve les valeurs de la démocratie, au service de la paix).



Document 1 : L'organisation de la Défense nationale (Hachette éducation)

II - Les engagements internationaux de l'armée française

Au nom de la Défense de son territoire, de sa population, de ses ressortissants à l'étranger, de ses intérêts, de la sécurité internationale, de ses alliés et de ses valeurs, la France intervient sur de multiples terrains d'action dans le monde. Elle se déploie dans le cadre des Opérations militaires extérieures de la France (OPEX).

Par l'Union Européenne :

La politique de sécurité et de défense commune (PSCD) donne à l'UE la possibilité de répondre aux crises internationales.

Les pays membres mobilisent alors des moyens militaires et agissent au nom de l'UE.

En 2021, 17 opérations sont en cours en Europe, en Afrique et au Proche et Moyen-Orient.

Avec ses alliés de l'OTAN :

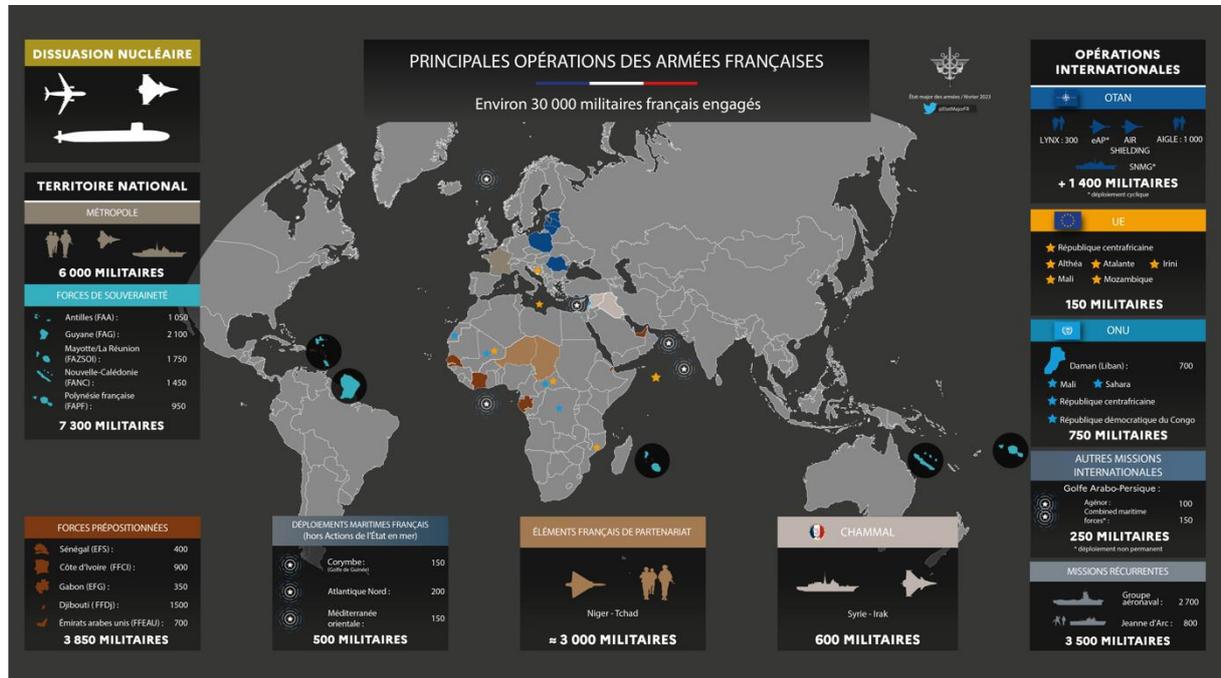
La France est intégrée au commandement militaire de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et à ses différents États-Majors.

Son but est d'assurer la défense commune des pays qui en sont membre contre les menaces extérieures et de sécuriser les continents européens et Nord-Américains.

Avec ses alliés de l'OTAN, la France se déploie sur le front oriental de l'Europe (en réponse à l'attaque de l'Ukraine par les forces armées russes, depuis le 24 février 2022).

A la demande de l'ONU :

Enfin, elle est un membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU et les casques bleus français participent aux opérations de maintien de la paix dans de nombreux pays. Elle intervient notamment au Liban, dans le cadre de l'opération DAMAN.



Document 2 : Carte des opérations extérieures française (ministère des Armées)

III - Le rôle des jeunes français

Depuis une loi de 1997, il n'y a plus de conscription (enrôlement obligatoire des jeunes hommes dans l'armée) : jusqu'en 2002, chaque jeune garçon français effectuait un service militaire.

En 2020, le personnel militaire s'élève à près de 206 000 hommes et femmes, toutes catégories confondues.

Les citoyens ont cependant l'obligation de défendre leur pays. Pour cela, tous les citoyens doivent suivre un parcours de citoyenneté sensibilisant chacun aux enjeux de la Défense nationale. Il est constitué de 3 étapes :

- Une **sensibilisation** délivrée par l'Éducation nationale sur le domaine de la Défense ;
- Le **recensement** obligatoire auprès de la mairie dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire ;
- La **Journée de Défense et Citoyenneté (JDC)** qui est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 16 à 18 ans.

Toute une classe d'âge reçoit ainsi des informations sur les missions de la Défense nationale et les carrières offertes dans le cadre des armées. Cette journée est l'occasion d'une prise de conscience des enjeux de défense et de la place que chacun peut y occuper.

Elle se termine par une initiation aux gestes de premiers secours et éventuellement par une visite d'installations militaires.

La présence à cette journée est attestée par la remise d'un certificat indispensable pour s'inscrire à des examens comme le permis de conduire ou le baccalauréat.



Affiche sur le site du ministère des Armées (consulté en 2021)

Sur la base du volontariat :

- **La Réserve** : Après la JDC, toute personne de plus de 17 ans peut devenir réserviste militaire. Il s'agit de consacrer une partie de son temps libre à une activité de défense.

- **Le Service national universel (SNU)** : Il concerne tous les jeunes de 15 à 17 ans.

Il est constitué de deux phases :

- Un stage de cohésion de 15 jours dans un autre département que le sien et une mission d'intérêt général de 15 jours ;
- Une phase facultative avec un stage de 3 mois à 1 an dans les réserves opérationnelles ou dans le cadre d'un service civique.

Il a pour objectif :

- De transmettre un socle de valeurs républicaines ;
- De renforcer la cohésion nationale ;

- De développer une culture de l'engagement ;
- D'accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Il pourrait devenir obligatoire à partir de 2024.

Quelques liens :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>
- <https://www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen-5993>
- <https://www.education.gouv.fr/le-service-national-universel-snu-jeunesse-engagee-5381>

Vocabulaire :

Défense nationale : ensemble des moyens et des actions mis en œuvre pour garantir la sécurité et l'intégrité du territoire et de sa population.

Service civique : engagement volontaire de jeunes de 16 à 25 ans, pour une durée de 6 à 12 mois, dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

SNU (Service national universel) : programme destiné à tous les jeunes de 15 à 17 ans afin de favoriser leur engagement citoyen.

Réserviste : citoyen volontaire pour participer à des opérations militaires et de sécurité publique.